



L'INSTITUT
INTERNATIONAL
DE L'OMBUDSMAN



**Act together for
our tomorrow**

13th IOI World Conference 2024, The Hague
12 - 17 May 2024



**nationale
ombudsman**

INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OMBUDSMAN (IIO)

Déclaration de La Haye

Réunis en personne pour la première fois depuis huit ans, les membres de l'Institut International de l'Ombudsman ont partagé leur expérience sur la question de savoir comment nous pouvons travailler ensemble pour notre avenir ;

Prenant acte du fait que si nous, en tant qu'institutions de l'ombudsman, ne contribuons pas et n'agissons pas pour résoudre les différentes crises auxquelles le monde est actuellement confronté, les perspectives pour toutes les personnes, vivantes ou à naître, seront sombres ;

Ayant élargi le sujet de la conférence à quatre thèmes qui sont au premier plan du travail de l'ombudsman en regardant vers l'avenir, les membres de l'IIO visent à développer leur expertise et leurs connaissances ;

Ayant été consultés en ligne dans chaque région de l'IIO sur les thèmes retenus pour cette conférence, les membres ont choisi de centrer le contenu de l'ordre du jour sur le changement climatique et les conditions de vie, les dilemmes liés aux valeurs, la sensibilisation et les générations futures ;

Reconnaissant le devoir et l'obligation qu'ont les institutions de l'ombudsman dans le monde entier d'améliorer le rapport entre les citoyennes / citoyens et les gouvernements et d'être la voix de celles et ceux qui ne peuvent pas parler pour elles / eux-mêmes, l'Assemblée générale 2024 de l'IIO :

1. *Prend acte* du fait que le changement climatique est réel et qu'il a un impact profond sur la vie de tous les citoyennes / citoyens du monde, et que les institutions de l'ombudsman ont le devoir d'atténuer les défis auxquels les citoyennes / citoyens sont confronté/e/s dans leur vie quotidienne.
2. *Prend acte* du fait que les institutions de l'ombudsman sont liées par leurs mandats nationaux et sont également régies par des instruments et des lignes directrices internationaux ambitieux, ce qui peut conduire à un dilemme lorsqu'il s'agit d'aider les citoyennes / citoyens.

3. *Prend acte* du fait que tout le monde n'est pas en mesure de trouver l'ombudsman et qu'il existe une obligation inhérente pour les institutions de l'ombudsman d'identifier ces groupes et d'atteindre ces citoyennes / citoyens de manière proactive.
4. *Prend acte* du fait que les générations futures ne peuvent s'exprimer en leur nom propre et que, par conséquent, les institutions de l'ombudsman devraient être leur voix.
5. *Convient* que les institutions de l'ombudsman devraient prendre en compte les effets possibles à long terme de leur travail et s'assurer qu'elles apportent une contribution positive à la résolution des défis auxquels les citoyennes / citoyens seront confronté/e/s à l'avenir.
6. *Souligne* que les institutions de l'ombudsman devraient élaborer des programmes stratégiques sur le changement climatique et les conditions de vie, les dilemmes liés aux valeurs, la sensibilisation et les générations futures, et que ces sujets devraient constituer un point de discussion récurrent dans les activités futures de l'IIO.
7. *Encourage* les institutions de l'ombudsman à discuter avec leurs pairs de la manière dont les thèmes de la conférence sont mis en œuvre dans leur pays et à partager ces informations non seulement au sein des régions, mais aussi avec l'ensemble des membres.
8. *Invite* les institutions de l'ombudsman à utiliser tous les moyens disponibles, qu'ils soient numériques ou analogiques, qu'il s'agisse du travail en équipe au sein d'un bureau, de la coopération internationale ou des formations, sous quelque forme que ce soit, qui peuvent être bénéfiques pour la diffusion des connaissances et de l'expertise.
9. *Conclut* que les institutions de l'ombudsman devraient consulter activement les citoyennes / citoyens et les impliquer dans leur travail afin de les inciter à prendre en compte le point de vue des citoyennes / citoyens dans leur pratique quotidienne.

La Haye, 14 mai 2024